



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1747

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 13 février 2025 le règlement suivant a été adopté ;

Règlement n° 1747 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)* »

Ce règlement a notamment pour objet de prévoir un tarif pour la location de locaux à l'aréna Olympia.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 14 février 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques